



« Voix des communautés rurales des Pays
les Moins Avancés: Promouvoir les
produits alimentaires traditionnels et le
territoire à l'aide des initiatives "made
in" et des indications géographiques »
Turin, Italie, les 23-24 Octobre 2014

Délégation de la Casamance

M. Modou MBAYE : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), Chef de délégation,

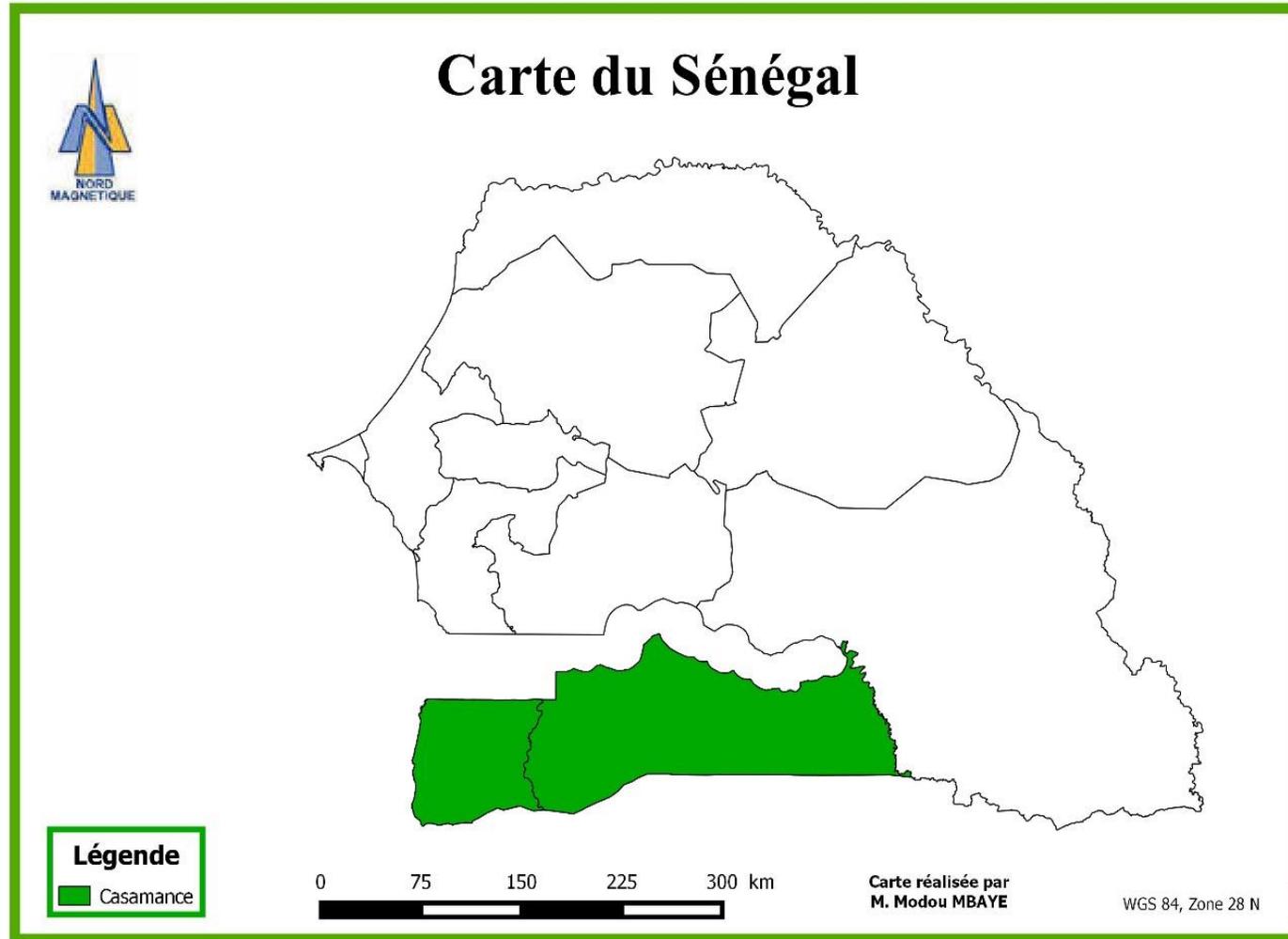
Mme. Aramatoulaye DIATTA : Fédération Régionale des Groupements de Promotion Féminine de Ziguinchor (FRGPF/Zig), Représentante de la communauté de femmes de Casamance

Mme. Mariama SONKO : Fédération Régionale des Groupements de Promotion Féminine de Ziguinchor (FRGPF/Zig), Représentante de la communauté de femmes de Casamance

La Casamance

La Casamance est située au Sud du Sénégal entre la **Gambie** et le **Guinée-Bissau**. La région est séparée en trois parties : La Haut-Casamance, La Moyenne-Casamance et la Basse-Casamance. La Basse-Casamance couvre une superficie de 7339 km², soit 3,74% de l'ensemble du territoire sénégalais, et compte une population de presque 550 000 millions d'habitants avec une densité de 54 habitants au km². La Basse-Casamance regroupe les départements de Ziguinchor, de Bignona et d'Oussouye.

La Casamance est marquée par sa diversité culturelle où on y trouve toutes les ethnies du Sénégal



FRGPF

Membre de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine depuis 1987, la Fédération Régionale des Groupements de Promotion Féminine de Ziguinchor a été reconnue officiellement en 2003. Elle est une organisation faîtière qui regroupe 1278 groupements de femmes pour un total de 30919 membres.

La FRGPF intervient dans la transformation des produits halieutiques, la transformation des fruits et légumes, la fabrication de savons, la teinture, la couture, la cueillette, l'exploitation et la vente de produits tropicaux de la forêt, l'arboriculture, l'aviculture, l'ostréiculture, l'embouche, la micro-finance, le commerce et les prestations de services diverses

PALMARES :

- ▶ Lauréate du Prix Equateur 2008 à Barcelone
- ▶ Lauréate à la Foire Régionale de Développement, Edition 2007 organisé au Mali sous les auspices de la Banque Mondiale ;
- ▶ Lauréate du 1^{er} prix du Président de la République pour la promotion de la Femme, Edition 2005.
- ▶ Lauréate du 1^{er} prix sur la Micro finance, Edition 2004.
- ▶ Lauréate du Grand Prix du Président de la République pour la promotion de la culture du sésame. Edition 2003

ANCAR

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) a été créée par arrêté interministériel du 17 Mars 1997 sur décision du Gouvernement du Sénégal lui attribuant les prérogatives institutionnelles et la mission officielle de s'occuper du conseil agricole et rural sur l'ensemble du pays. L'ANCAR est organisée autour d'une Direction Générale légère chargée d'impulser, de coordonner et de contrôler ; et sept (7) Directions de zones agro écologiques jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière nécessaire à la mise en œuvre de leurs activités de

La mission de l'ANCAR est de piloter le système national de conseil agricole et de renforcer l'offre de service de conseil agricole et rural. L'objectif est de promouvoir et de piloter un service de conseil agricole et rural décentralisé à la demande, permettant aux petits producteurs d'améliorer durablement la productivité, les productions, la sécurité alimentaire et les revenus.

L'ANCAR est une structure de conseil ayant une démarche participative, globale, communicative et pluridisciplinaire centrée sur la demande des Organisations de Producteurs (OP) en partenariat avec tous les acteurs du développement rural au niveau national, régional et local. Quatre principes guident cette nouvelle approche : globalité, participation, responsabilisation et décentralisation.

Les secteurs d'intervention de l'ANCAR couvrent les productions végétales, animales, forestières, l'environnement et toutes les activités rurales annexes et connexes situées en amont et en aval des productions grâce à l'intermédiation et le faire-faire

Elle prend en compte l'environnement physique au sein des exploitations et des terroirs villageois ou des écosystèmes communautaires. Il s'agit d'un conseil global, pluridisciplinaire, varié et diversifié dans l'espace et le temps.

Le Programme de Conseil Agricole et Rural mis en œuvre est en adéquation avec les quatre grands axes stratégiques définis par l'Etat à savoir que sont entre autres : l'amélioration de la qualité et de la mise en marché des produits agricoles, d'élevage et halieutiques etc.

L'expérience sénégalaise des jus de fruits de Casamance

Matière première : Mangue, Pastèque, Papaye, Banane, Orange, Goyave, Tamarin, Gingembre, Bouye/Baobab, Ditakh, Bissap/Hibiscus, Citron vert, Grenadine, Baobab, Pomme de cajou, Saba senegalensis/Madd/Tol

Produits finis : Jus, Sirop, Confiture/Marmelade, Fruits Secs.

A part le Saba senegalensis connu sous le nom de Madd, on peut trouver tous les autres fruits dans toutes les régions du Sénégal; notre présentation se focalisera donc sur le **Madd** du fait de sa **particularité** en Casamance



Le madd (*saba senegalensis*) est une espèce sauvage à écorce gris foncé, à feuilles entières opposées aux limbes elliptiques. Résistante au feu de brousse, la plante est une liane grimpante pourvue de rameaux armés de vrilles terminales qui lui permettent de s'accrocher aux branches des arbres. Les fleurs sont très odorantes et de couleur blanche, jaunâtre ou blanc verdâtre. Les fruits sont des baies (grains enrobées de pulpes acidulées) ovoïdes de 6 à 8 cm à surface bosselée vertes, puis orange à maturité. Le Madd peut être domestiqué et est apte au greffage.

Défis et difficultés

- ▶ Saisonnalité des produits qui compromet la satisfaction des demandes
- ▶ Manque d'infrastructures de conservation qui assurerait l'approvisionnement des matières premières pendant toute l'année
- ▶ Manque d'infrastructures de transformations,
- ▶ Forte pression forestière des autres communautés,
- ▶ Absence de mesure de régénération des pertes

Difficultés d'accéder au marché

- ▶ Incapacité à satisfaire la demande des marchés nationaux et internationaux à cause de la saisonnalité des fruits
- ▶ Manque d'équipement de contrôle qualité des produits finis;
- ▶ Peu d'appui sur la labellisation des produits transformés rendant ainsi difficiles la promotion de l'image de marques et la commercialisation
- ▶ Difficulté à trouver des emballages adaptés et des étiquettes de qualité
- ▶ Capacités limitées des institutions d'appui pour soutenir le secteur de la transformation des fruits.

Spécificités du Madd, lien avec la Casamance, effets sur la réduction de la pauvreté .

Le Madd est rencontré au Sénégal uniquement au sud (Casamance). Les fruits sont riches en glucide et en vitamine A, K et C. Le Madd est lié au terroir de la Casamance. Pour illustration, en médecine traditionnelle, les racines sont utilisées dans les soins de la stérilité féminine et la macération des feuilles permet aussi de lutter contre les vomissements et les maux de ventre, par ailleurs le latex lutte contre la toux et la tuberculose. Les fruits assaisonnés de sucre ou de sel ou de piment, sont consommés directement, ou utilisés comme condiment ou rentre dans la préparation de boissons rafraichissantes. Les fruits sont commercialisés et font créer beaucoup de richesse pour les populations de la Casamance surtout les femmes et les jeunes .

Expérience en matière d'Indications Géographiques (IG) et autres lois commerciales, IG moyen de commercialiser

- ▶ Développer un label des fruits de la Casamance et lui permettre de participer au marché mondial en créant de la valeur ajoutée à notre économie constitue un impératif de tout premier ordre. La question des droits d'auteur, des droits de propriété et de la protection des savoirs et des savoir faire locaux doit à cet égard constituer l'axe central du dispositif encadrant le consommateur local.
- ▶ Le Conseil d'Administration de l'OAPI, dans sa résolution (N° 50/16) de la 50ème Session du Conseil d'Administration de l'OAPI qui s'est tenue à Libreville (au Gabon), du 13 au 14 décembre 2010, avait demandé à chaque Etat membre de mettre en place un comité national chargé des indications géographiques. Ledit comité regroupe l'ensemble des acteurs en vue de procéder aux activités d'identification, de contrôle et de validation des produits locaux proposés.
- ▶ Conformément aux recommandations de l'OAPI, le Sénégal a mis en place le Comité National Technique des Indications Géographiques (CNTIG) en Novembre 2012 regroupant les représentants des institutions publiques et privées. Ce comité a organisé une réunion d'information et d'identification des produits à Ziguinchor qui a vu la participation de plusieurs acteurs de la Casamance

Perception sur les politiques gouvernementales

- ▶ L'Etat a une responsabilité, de tout premier plan, la mission de recherche de l'indépendance économique. D'où venons-nous ? Où en sommes-nous ? Où allons-Nous ? Sont les trois questions essentielles voire existentielles qui doivent guider notre réflexion si nous voulons assurément répondre à la lancinante problématique du consommateur local. En voyant dans les régions les plus reculées du Sénégal on décele des richesses culturelles, un héritage centenaire voire millénaire à sauvegarder si l'on veut préserver l'identité sénégalaise.
- ▶ Pour ce faire l'Etat doit revisiter les textes législatifs et réglementaires, s'assurer de la conformité des conventions et protocoles internationaux avec ces lois nationales et les réalités socio-économiques. L'état du Sénégal est conscient de cela en signant le Décret n° 2014-883 du 22 juillet 2014 [Décret.docx](#) relatif aux attributions du Ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME

Consommer local, c'est manger bon, juste et propre, c'est créer des filières de production et de transformation en exploitant de façon rationnelle les ressources du terroir dans une perspective de développement durable. C'est valoriser les produits par la mise en place de tissus industriels novateurs alimentés par les produits, sous-produits et intrants locaux. C'est bâtir un nouveau projet de société sur le socle de nos valeurs de civilisation et sur une organisation sociale qui a toujours fait de notre société un espace d'échanges, de partage et de complémentarité. C'est remettre la société sénégalaise dans sa stabilité originelle fondée sur une répartition professionnelle du travail où chaque catégorie respecte l'autre en vertu de ses qualités professionnelles, sa fonction dans l'équilibre sociale et sa participation à l'économie nationale. C'est accepter les nécessaires mutations qui s'opèrent dans notre société tout en les maîtrisant et en les infléchissant en fonction de nos intérêts et de nos attentes. c'est promouvoir l'économie locale, solidaire, intégrative, économiquement viable, écologiquement durable.

Par ailleurs l'aspect écologique constitue un argument de taille pour le consommer local puisque l'importation d'aliments nécessite de l'énergie. Il faut transporter les produits des centaines voire des milliers de kilomètres, par voie maritime, terrestre ou aérienne, ce qui exige des quantités considérables de carburant, un facteur extrêmement polluant qui accroît l'effet de gaz de serre. De manière générale, le consommer local tant du point de vue de la production des denrées alimentaires que des produits artisanaux moins onéreux et plus sains peut être un puissant levier de développement économique et social du pays.

Rôles donateurs et agences internationales

- ▶ Appuyer les PMA à la mise en place de politique de promotion des produits locaux
- ▶ Appuyer la mise en place d'infrastructures et d'équipement de conservation et de transformation adéquats des produits locaux,
- ▶ Promouvoir le partenariat entre acteurs locaux et le secteur privé
- ▶ Promouvoir les IG et les mesures SPS
- ▶ Renforcer les capacités des transformateurs/trices sur la qualité des produits
- ▶ Harmoniser les interventions des donateurs
- ▶ Favoriser le développement d'industries de fabrication d'emballages adaptés dans les PMA



Merci de votre aimable
attention